

**Arrêté fédéral
approuvant la gestion du Conseil fédéral,
du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances
en 1983**

du 19 juin 1984

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports¹⁾ du Conseil fédéral du 29 février 1984, du Tribunal fédéral du 2 février 1984 et du Tribunal fédéral des assurances du 31 décembre 1983,

arrête:

Article premier

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1983 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, le 7 juin 1984

Le président: Gautier

Le secrétaire: Koehler

Conseil des Etats, le 19 juin 1984

Le président: Debétaz

La secrétaire: Huber

29223

¹⁾ Pas publiés dans la FF.

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1983 du 19 juin 1984

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.07.1984
Date	
Data	
Seite	849-849
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 064

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.